

IFNA C/O SIGA/FSIA

Bahnhofstrasse 7b

6210 Sursee

Switzerland

p.rod@ifna.site



Mme Marisol TOURAINE

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

14 Avenue Duquesne

75350, PARIS SP 07

3 janvier 2016,

Madame la Ministre,

La Fédération Internationale des Infirmiers Anesthésistes (IFNA) est la voix reconnue des infirmiers anesthésistes dans le monde auprès de nombreuses instances officielles.

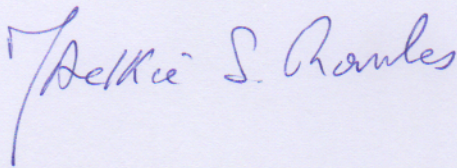
Les infirmiers anesthésistes sont depuis toujours et partout dans le monde des acteurs centraux des services d'anesthésie délivrés à la population. Leur rôle et contribution qualifiés et de qualité ont été reconnus bien avant la spécialisation médicale et ont perduré depuis. Cette spécialité infirmière est pionnière dans ce qui est maintenant reconnue comme la pratique avancée et a servi d'exemple pour le développement des pratiques intermédiaires au delà de la seule délégation d'actes médicaux. Le degré d'autonomie varie en fonction des législations nationales, régionales et locales mais est toujours basé sur des compétences avancées acquises par une formation reconnue de niveau supérieur au-delà de la pratique infirmière de soins généraux. L'OMS pour mettre en place la résolution A 68/31 adoptée à la dernière assemblée, sur la sécurité en chirurgie et anesthésie s'appuie d'ailleurs sur ces professionnels de santé, comme l'a confirmé la dernière réunion du GIEESC, consciente que l'anesthésie ne peut pas reposer que sur les seuls médecins anesthésistes.

La formation et les compétences des infirmiers anesthésistes français sont reconnues de qualité par leurs pairs et étaient un exemple au niveau européen. La formation au niveau master s'inscrit d'ailleurs dans la logique de l'Union Européenne de développement de professions intermédiaires de santé pour répondre aux besoins de la population.

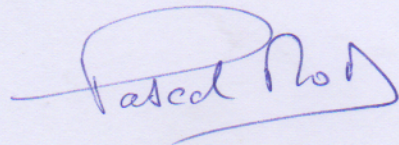
La France met en place à l'instar de nombreux pays développés la pratique avancée infirmière qui a déjà fait ses preuves dans le monde. Il paraît surprenant que les professionnels de santé ayant déjà cette pratique professionnelle ne soient pas associés à cette évolution. Il ne s'agit pas là de pratiques nouvelles, mais bien de reconnaissance d'une réalité pérenne. Les infirmiers anesthésistes, les infirmières sage-femme et maintenant les infirmières praticiennes sont en effet les modèles de références dans le monde, des pratiques avancées infirmières. La spécialité d'infirmier anesthésiste en France de par son ancienneté et ses compétences avancées reconnues s'inscrit tout naturellement dans cette dynamique.

Merci madame la Ministre de prendre en considération ces éléments afin d'intégrer à leur légitime niveau les infirmiers anesthésistes français.

Nous vous prions d'agréer madame la Ministre nos respectueuses salutations,



Jackie S. Rowles, MBA, CRNA, ANP-BC, FAAN
President



Pascal Rod
Executive Director